

SGPSF/95 40 95
ASL 07
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail-Justice-Solidarité

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

D/95/184 /PRG/SGG

Portant nomination des Directeurs des Bureaux Régionaux de la
Planification et de Développement du Ministère du Plan et de la
Coopération

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

VU La Loi Fondamentale;

VU Le Décret D/94/073/PRG/SGG DU 18 Août 1994 portant
restructuration du Gouvernement;

VU Le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994 portant composition
partielle du Gouvernement complété par le Décret D/94/079/PRG/SGG
du 26 Août 1994;

VU le Décret D/94/124/PRG/SGG du 3 Novembre 1994 portant
attributions et Organisation du Ministère du Plan et de la
Coopération,

VU Le Décret N°D/95/025/PRG/SGG DU 6 Février 1995 portant Mission
et Organisation de l'Administration Régionale,

DECRETE

Article 1er: Les cadres dont les noms suivent sont nommés
Directeurs du Bureau Régional de la Planification et du
Développement:

A CONAKRY:

Monsieur Moussa SANGARE, Statisticien,
précédemment Directeur National Adjoint de la
Statistique et de l'Informatique, en remplacement
de Monsieur Mamady Kouyaté mis à la disposition de
la Direction Nationale du Plan et de l'Economie;

A KINDIA:

Monsieur Aboubacar Sidiki KABA, économiste,
Directeur Régional du Plan à Labé en remplacement
de Monsieur Alhoussène BANGOURA muté;

A BOKE: Monsieur Bassékou CONDE, précédemment Directeur du Plan à la Préfecture de Boké

A MAMOU: Monsieur Alhoussène BANGOURA, Administrateur Civil, précédemment Directeur Régional du Plan à Kindia

A LABE: Monsieur Abdoulaye KEITA, Economiste, précédemment Directeur du Plan de la Préfecture de Forécariah, en remplacement de Monsieur Aboubacar Sidiki KABA muté;

A FARANAH: Monsieur Alpha Ousmane SOW, Economiste précédemment Directeur Régional du Plan à N'Zérékoré;

A KANKAN: Monsieur Yacouba BANGOURA, Administrateur Civil, précédemment Directeur du Plan à la Préfecture de Dubréka, en remplacement de Monsieur Salou KEITA mis à la disposition du Cabinet du Ministre

A N'ZEREKORE: Monsieur Alpha YOMBOUNO, précédemment Directeur du Plan à Beyla en remplacement de Alpha Ousmane SOW muté.

Article 2 Le présent Décret qui prend effet à partir de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

CONAKRY, le 22 JUIN 1995



GENERAL LANSANA CONTE